

DEC181173DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC181000DAJ 27/02/2018 nommant Mme Marjorie Nanteuil, aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21/03/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire